

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la ville de Nice

Le Conseil se réunit à sept heures du soir dans la Salle ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Caisiotti Roubion Maire qui, dès que la séance est ouverte prend la parole et dit:

Messieurs,

La convention signée à Paris entre les Plénipotentiaires de S. M. le Roi de France et ceux des Puissances Coalisées ne laisse plus aucun doute que notre ville ainsi que le Département des Alpes Maritimes ne soit occupé sous le plus bref délai par les Armées Coalisées.

La conduite magnanime qu'ont tenu les Princes Coalisés envers le Roi de France nous donne la certitude que nous allons repasser sous la domination de notre ancien Souverain le Roi de Sardaigne.

Mes vœux particuliers sont accomplis et comme Magistrat de la ville j'éprouve une bien douce satisfaction et un soulagement aux peines d'une Administration difficile, de pouvoir vous entretenir ce soir d'un objet qui est cher à tout bon Nicien.

La Maison de Sardaigne a fait pendant plusieurs siècles le bonheur de ce Pays, la mémoire n'en est pas perdue, et nous nous félicitons de retourner sous ses lois paternelles. Il ne nous reste qu'un besoin, c'est de le témoigner. Je vous invite en conséquence à vous occuper du choix d'une Députation prise parmi les personnes les plus distinguées de la ville, et qui puisse être agréable à Sa Majesté. Cette Députation doit être chargée de se rendre aux bords du Roi, pour déposer à ses pieds l'hommage de notre fidélité, et pour le prier de se rendre aux vœux de tous les

